

22 Mar 2023 -15:07

COMMUNIQUÉ DE PRESSE de la Conférence interministérielle de santé publique

Recommandations pour le port du masque en milieu de soins : trois niveaux de gestion pour l'ensemble des pathologies respiratoires.

La Conférence interministérielle de santé publique (CIM) a décidé aujourd'hui de lier les recommandations sur le port du masque buccal dans le secteur des soins de santé à trois niveaux de situation épidémiologique pour l'ensemble des maladies respiratoires. Ces recommandations s'appuient sur des avis scientifiques et une large concertation avec les différentes organisations professionnelles du secteur de la santé. La CIM répond ainsi à un appel du secteur de la santé pour plus de clarté et des recommandations réalistes sur le port de masques buccaux dans les soins de santé.

Même si la plus forte circulation virale est désormais derrière nous, les différentes infections respiratoires circulent encore de manière significative dans notre société. La vigilance reste donc de mise pour réduire le risque d'infection, en particulier pour les personnes vulnérables comme les personnes âgées ou à faible immunité. C'est le cas dans le secteur des soins où les contacts sont évidemment plus importants entre les personnes vulnérables, mais aussi avec leurs soignants.

C'est pourquoi sur base d'avis de plusieurs groupes d'experts, dont le Risk Assessment Group (RAG), le Comité scientifique stratégique (dirigé par le professeur E. Vlieghe), le Conseil Supérieur de la Santé, le Risk Management Group (RMG) et de nombreuses organisations professionnelles afin que le port du masque soit suffisamment réaliste et acceptable dans la pratique par les professionnels de la santé, la CIM Santé publique a décidé d'une série de recommandations relatives au port de masques buccaux dans le secteur des soins de santé.

Ces recommandations dépendent désormais de différents indicateurs épidémiologiques liés aux maladies respiratoires, publiés de manière hebdomadaire par le RAG et validés par le RMG. ([Avis du RMG](#))

Trois niveaux sont distingués par le RAG pour toutes les maladies respiratoires, à savoir :

- Niveau 1 : situation épidémiologique est sous contrôle. À ce niveau, le port de masques buccaux n'est pas nécessaire, sauf pour les patients présentant des symptômes d'infection respiratoire et les patients immunodéprimés.
- Niveau 2 : circulation croissante d'agents pathogènes respiratoires susceptibles d'entraîner une pression sur le système de santé. À ce niveau, les masques buccaux sont recommandés lors des interactions entre le personnel soignant et les patients. Il s'agit d'une utilisation ciblée de masques buccaux pour prévenir la transmission de pathogènes aux patients dans le cadre des soins de santé. Ce niveau est aujourd'hui d'application.
- Niveau 3 : circulation élevée d'agents pathogènes et surcharge potentielle du système de soins de santé. Dans ce cas, le port du masque buccal est recommandé pour toutes les personnes travaillant dans le secteur des soins de santé et dans l'ensemble des établissements de soins y compris dans les locaux administratifs et logistiques afin de protéger la continuité des soins de santé.

Par ailleurs, ces nouvelles recommandations prévoient également des analyses de risque locales pouvant être effectuées pour affiner les mesures dans des situations spécifiques. Ces analyses doivent toujours être fondées sur la nécessité de protéger les citoyens vulnérables et d'éviter de surcharger le système de santé.

Enfin, les membres de la CIM rappellent que le port de masques buccaux n'est qu'une des mesures de protection contre la contamination et l'infection. La vaccination, l'hygiène des mains et la ventilation restent également des barrières importantes contre les virus, en particulier dans le secteur des soins de santé où les contacts avec les personnes vulnérables sont d'autant plus fréquents.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone (président de la CIM),
- Christie Morreale - Gouvernement wallon,
- Hilde Crevits - Gouvernement flamand,
- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral,
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française,
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française,
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française,
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande.

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF SPSCAE.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 2 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be